

*Demande de financement CONJOINT*

**Appui aux projets de développement
solidaire et durable**

**+**

**Congés de Coopération Solidaires**

|  |  |
| --- | --- |
| Organisme porteur |   |
| Intitulé du projet |   |
| Localité et pays |   |
| Subvention totale demandée  |   **€** |

Date de réception du dossier :
 *(cadre réservé à l’administration)*

**Préambule (à lire attentivement avant la rédaction du dossier)**

Ce dossier s’adresse aux associations de Solidarité Internationale domiciliées en Meurthe-et-Moselle. Il s’agit d’un dossier unique permettant de solliciter le Département **pour deux subventions distinctes pouvant se cumuler : l’appui classique aux projets de développement solidaire et durable (1) ET les Congés de Coopération Solidaires (2).**

Un dossier spécifique peut également être téléchargé si vous souhaitez solliciter uniquement :

* L’appui aux projets de développement solidaire et durable
* Ou les Congés de Coopération Solidaires (CCS)

Pour plus de renseignements sur ces dispositifs complémentaires, vous pourrez consulter le site internet du Département :

<https://meurthe-et-moselle.fr/actions/europe-international/politique-de-solidarit%C3%A9-internationale/appui-aux-acteurs-de-la>

A l’issue de la réalisation de votre projet, vous pourrez transmettre à la collectivité un seul et même compte rendu d’exécution technique et financière.

|  |
| --- |
| **Avertissement** |

Les informations portées sur les formulaires joints (les renseignements concernant l’organisme demandeur et l’objet de la demande de subvention) doivent être aussi précises que possible. **Veuillez les lire intégralement avant de commencer à les compléter**. Si vous souhaitez développer certaines informations, n'hésitez pas à joindre toute annexe utile à votre dossier.

Si vous rencontrez des difficultés ou si vous ne disposez pas de tous les documents requis en tant qu'annexes, veuillez prendre contact avec le service. Le Département se réserve le droit de ne pas prendre en considération une demande incomplète.

**L'obtention d'une subvention impliquera systématiquement la transmission au Département, dès achèvement du projet, d'un compte rendu d'exécution technique et financier accompagné des pièces justificatives des dépenses**. **Dans le cas contraire, vous ne pourrez pas présenter de demande de financement ultérieurement.**

Nous vous invitons également à prendre connaissance de la Charte départementale de la coopération internationale pour un développement solidaire, durable (p.3) et du document [Conseils pour la rédaction de la demande de subvention](http://meurthe-et-moselle.fr/actions/europe-international/politique-de-solidarit%C3%A9-internationale/d%C3%A9poser-une-demande-de).

|  |
| --- |
| **Modalités de dépôt** |

Après avoir complété et signé le formulaire, retournez-le accompagné de l’intégralité des annexes requises à l’adresse postale ci-dessous :

Département de Meurthe-et-Moselle
DGA Territoires
Direction du Développement
« Coopérations territoriales »
48, esplanade Jacques BAUDOT
CO 900 19 - 54035 Nancy Cedex

**Toute demande de subvention doit être déposée, dûment complétée et accompagnée de l’ensemble des pièces justificatives, au moins trois mois avant le démarrage du projet.**

|  |
| --- |
| **Contact** |

Les services départementaux se tiennent à votre disposition pour toute demande de renseignement :

|  |  |
| --- | --- |
| **François FRIEDRICH**Chargé de mission Solidarité Internationale03 83 94 52 74 ffriedrich@departement54.fr  | **Amandine WALD**Assistante administrative03 83 94 56 84awald@departement54.fr |

|  |
| --- |
| **Charte départementale de la coopération internationalepour un développement solidaire, durable** |

L’interdépendance des territoires engendrée par la mondialisation rend nécessaire la compréhension de son environnement, qu’il soit proche ou lointain. Dans ce contexte, l’objectif d’un développement solidaire, durable conduit à ce que le partenariat en matière de coopération internationale repose sur les principes suivants :

* **Solidarité** : Sur la base des besoins identifiés en commun, ici et là-bas, la solidarité s’exprime au travers d’une réflexion et d’une stratégie partagées, avec des moyens communs au service de projets de développement améliorant les conditions de vie du plus grand nombre.

La solidarité ne saurait se confondre avec l’assistanat. Ainsi, le développement économique et social à travers des activités génératrices de revenus et des activités contribuant au renforcement du capital humain doit être au cœur des projets de développement solidaire, durable.

* **Réciprocité** : La réciprocité doit se concrétiser à chaque étape du projet, de sa conception à sa réalisation. Il en va de même pour la construction du partenariat. C’est ainsi qu’il sera source d’enrichissement mutuel par l’échange de savoirs et de compétences pour chacun des partenaires.

La réciprocité nécessite de contractualiser les relations entre les partenaires afin que les rôles et responsabilités de chacun soient clairement définis. La réciprocité implique également l’éducation au développement qui permettra aux acteurs d’ici d’apprendre des acteurs de là-bas, et inversement.

* **Participation** : Tout projet de développement doit s’accompagner d’une participation active des acteurs territoriaux, des populations locales, des usagers et de consommateurs à l’élaboration des choix, à la mise en œuvre des projets, au suivi et à leur évaluation.

L’implication des populations, ici et là-bas, contribue à la construction d’une citoyenneté locale et internationale. Pour ce faire, chaque projet doit comporter un volet opérationnel d’éducation au développement destiné à sensibiliser aux enjeux de la solidarité internationale, à favoriser l’échange d’expériences et la mutualisation des pratiques.

* **Transversalité** : Toute action de développement se doit d’appréhender dès sa conception, l’ensemble des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et culturels des territoires. Il convient ainsi prioritairement d’impliquer l’ensemble des acteurs, ici et là-bas, de différents niveaux (local, régional et national) et de rechercher une mise en cohérence des différentes initiatives.

L’évaluation concertée des impacts sociaux, économiques, environnementaux et culturels doit permettre de déterminer la viabilité du projet et d’assurer à court, moyen et long terme, sa pérennité. Celle-ci doit impliquer la formation de l’ensemble des acteurs des territoires pour assurer une compréhension commune des enjeux et permettre une participation active et éclairée à l’élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des projets.

* **Evaluation** : L’ensemble de ces principes fondateurs du partenariat nécessite la conduite d’une évaluation permanente et concertée du partenariat et de la pertinence du projet. Les outils de l’évaluation doivent être mis en place dès la conception du projet. Ceci permet à chacun des partenaires et à chaque acteur du territoire de disposer d’un réel droit de regard. L’évaluation partagée des actions de solidarité internationale contribue à s’interroger sur le sens de l’action, d'assurer sa pérennité, et d'impulser son évolution si besoin est.

Les partenaires du projet doivent s’attacher à ce que les résultats de l’évaluation soient capitalisés, valorisés et exploités avec l’ensemble des acteurs de chacun des territoires. Ceci contribuera notamment à la mutualisation des pratiques et au renforcement de la démocratie locale.

|  |
| --- |
| **Protection des données** |

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Direction du Développement, Service des Coopérations Territoriales pour l’instruction de la demande de financement. La base légale du traitement est une procédure de demande pour tout porteur de projet qui souhaite bénéficier d'un financement.

Les données collectées seront utilisées pour usage interne uniquement.

Les données sont conservées pendant 5 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données : en fonction de la base légale du traitement, mentionner également : vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

**Consultez le site cnil.fr pour plus d’informations sur vos droits.**

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service chargé de la protection des données : dpo@departement54.fr Madame Léa GOMEZ WINGELINCKX, Conseil Départemental de Meurthe-et- Moselle, 48 Esplanade Jacques Baudot. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectées, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

**PARTIE 1 : Demande de financement « Appui aux projets de développement solidaire et durable »**

|  |
| --- |
| * **Organisme porteur de la demande**
 |
| * + **Identification**
 |
| Nom officiel |   |
| Adresse du siège social |   |
| Statut juridique | Choisissez un élément.Si autre, préciser :  |
| Date de création | Entrez une date (JJ/MM/AAAA) |
| N° Siret |   |
| * + **Coordonnées**
 |
| Téléphone  |   |
| Courriel |   |
| Site Web |   |
| Réseaux sociaux |   |
| * + **Représentant légal** (président, maire, etc.)
 |
| Nom |   |
| Fonction |   |
| * + **Responsable du projet**
 |
| Nom |   |
| Fonction |   |
| Courriel |   |
| Téléphone |   |
| * + **Activités**
 |
| Effectifs |  adhérents ou habitants salarié(s) |
| Présentation de l’activité principale. |
|   |
| Présentation de l’activité internationale. |
|   |
| Affiliations | Ex : union, fédération, réseau régional, national ou international ; EPCI*
 |
| Financements antérieurs obtenus au titre de la politique départementale de coopération décentralisée ces cinq dernières années. |
| Intitulé du projet | Pays | Année | Montant |
|   |   |   |  € |
|   |   |   |  € |
|   |   |   |  € |
|   |   |   |  € |
|   |   |   |  € |

|  |
| --- |
| * **Partenaires**
 |
| * + **Organisme partenaire dans la zone d’intervention**
 |
| Nom officiel |   |
| Statut juridique | Choisissez un élément.Si autre, préciser :  |
| Date de création | Entrez une date (JJ/MM/AAAA) |
| Adresse |   |
| Courriel |   |
| Téléphone |   |
| Site Web |   |
| Représentant légal | Nom : Fonction :  |
| Responsable du projet | Nom : Fonction :  |
| Effectifs |  adhérents ou habitants salarié(s) |
| Présentation des activités générales (raison sociale, activités statutaires) et internationales. |
|   |
| * + **Modalités de partenariat**
 |
| Origines du partenariat (historique, origine de la demande, motivations, etc.). |
|   |
| Continuité | Choisissez un élément. |
| Formalisation du partenariat | Choisissez un élément.Si autre, préciser :  |
| Date de signature | Entrez une date (JJ/MM/AAAA) |
| Implication de l’organisme partenaire aux différents niveaux de la définition et de la mise en œuvre du projet : |
| Diagnostic | Choisissez un élément. |
| Recherche de financements | Choisissez un élément. |
| Choix techniques | Choisissez un élément. |
| Choix des prestataires | Choisissez un élément. |
| Apports techniques, financiers, humains | Choisissez un élément. |
| * + **Autres acteurs**
 |
| Nom, nature et rôle des autres acteurs mobilisés sur place (autorités locales et nationales, entreprises, ONG, experts, etc.). |
|   |
| Nom, nature et rôle des partenaires français ou européens mobilisés pour le projet  |
|   |

|  |
| --- |
| * **Projet**
 |
| * + **Généralités**
 |
| Intitulé du projet |   |
| Résumé du projet |   |
| Thématique dominante | Choisissez un élément. |
| ODD concerné(s)Lien ODD | [ ]  1. Pas de pauvreté[ ]  2. Faim « zéro »[ ]  3. Bonne santé et bien-être[ ]  4. Education de qualité[ ]  5. Egalité entre les sexes[ ]  6. Eau propre et assainissement[ ]  7. Energie propre et abordable[ ]  8. Travail décent et croissance[ ]  9. Industrie, innovation et infrastructure[ ]  10. Inégalités réduites<https://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals.html> | [ ]  11. Villes et communautés durables[ ]  12. Consommation et production responsables[ ]  13. Lutte contre les changements climatiques[ ]  14. Vie aquatique[ ]  15. Vie terrestre[ ]  16. Paix, justice et institutions efficaces[ ]  17. Partenariats pour la réalisation des objectifs |
| Bonification  | Le Département de Meurthe-et-Moselle propose un accompagnement financier renforcé pour les projets liés aux questions migratoires et à la transition écologique par une bonification à hauteur de 15% maximum du montant de la subvention attribuée. Le projet porté traite-il des enjeux migratoires et/ou de la transition écologique ?[ ]  Oui [ ]  NonSi oui, comment et par quels moyens ? (décrivez brièvement) |
| Volet jeunesse | Choisissez un élément.Si autre, préciser :  |
| Continuité | Choisissez un élément. | Date de début | Entrez une date (JJ/MM/AAAA) |
| * + **Période de réalisation**
 |
| Cette période doit couvrir l’ensemble de l’exécution des dépenses présentées dans le budget : elle ne se réduit pas aux actions elles-mêmes (construction, missions, etc.), sinon les dépenses de préparation et les derniers paiements, règlements de facture, etc., ne seraient pas éligibles.Elle inclut le volet d’éducation au développement (section 3.4), partie intégrante du projet. |
| Date de début | Entrez une date (JJ/MM/AAAA) | Date de fin | Entrez une date (JJ/MM/AAAA) |
| Projet pluriannuel | Choisissez un élément. | Période de séjour | Du Entrez une date au Entrez une date. |
| * + **Actions de développement à l’étranger**
 |
| Zone de réalisation | Pays : Région (ou équivalent) : Localité :  |
| Présentation de la zone de réalisation. |
| Géographie (voies de communication, climat), démographie (nombre d’habitants, populations, évolutions), contexte politique, économie (types d’activités, infrastructures, ressources naturelles), conditions de vie (environnement, santé, éducation), etc.  |
| Carte de la zone |
|  |
| Présentation succincte des actions éventuellement entreprises par d’autres ONG travaillant dans la même zone. |
|   |
| L’association GESCOD peut vous apporter des conseils dans la construction de votre projet et vous accompagner dans la constitution d’un réseau avec des acteurs locaux intervenant dans la zone de réalisation. Elle dispose d’une antenne à Nancy dans les locaux du Département. |
| Présentation des origines du projet ainsi que des besoins et des enjeux - identifiés avec le(s) partenaire(s) - auxquels il doit répondre pour la population ou le territoire. |
|   |
| Résultats attendus (impact humain, institutionnel, économique, social, environnemental, etc.). |
|   |
| Objectif de long terme et capacité de l’action à se poursuivre sans appui extérieur. |
|  |
| Actions prévues : calendrier, description, moyens humains, moyens techniques. |
|  |
| Bénéficiaires (directs ou indirects) et modalités de leur participation au projet. |
|   |
| * + **Actions d’éducation au développement en Meurthe-et-Moselle**
 |
| Ce volet est un critère d’éligibilité pour tous les projets de solidarité internationale. |
| Actions prévues en Meurthe-et-Moselle : calendrier, description, zone de réalisation, communication, supports pédagogiques, etc. |
|   |
| Public visé : nombre de personnes, classes d’âges ou profils socio-économiques, portée géographique des actions. |
|   |
| Implication des autorités locales. |
|   |
| Pour les communes et leurs groupements uniquement, cohérence avec le projet de développement du territoire (s’il existe). |
|   |

|  |
| --- |
| * **Suivi et évaluation**
 |
| * + **Dispositif de suivi pendant le projet**
 |
| Indicateurs d’évaluation | Ex : nombre d’emplois créés, pourcentage de la population touché, etc.*
 |
| Modalités de suivi du projet pendant sa réalisation : implication de l’organisme partenaire, outils et méthodes, etc. |
|   |
| * + **Evaluation et suivi après la fin du projet**
 |
| Modalités d’évaluation du projet après sa réalisation. |
|   |
| Modalités de suivi du projet après sa réalisation : éléments de pérennité et d’autonomisation des réalisations (viabilité du projet, stratégie de désengagement, désignation d’un responsable sur place, échanges réguliers, etc.). |
|   |
| Effets attendus en Meurthe-et-Moselle | Ex : valorisation de savoir-faire, échanges, etc.*
 |

|  |
| --- |
| * **Budget prévisionnel**
 |
| * + **Dépenses éligibles**
 | * + **Recettes**
 |
| **Type** | **Montant** | **Origine** | **Montant** | **Etat** |
| Matériel, construction, main d’œuvre, frais de chantier. |  € | Autofinancement (20% minimum au total) |  € |   |
| A détailler autant que de besoin |  |
| Achat, location, production, acheminement de matériel, matériaux ou consommables. |  € | Département 54Au titre de l’appui aux projet de développement solidaire (20% maximum au total)Au titre des Congés de Coopération Solidaires (CCS) – si éligible (reporter ici le montant indiqué dans la partie 2) |  € |   |
| A détailler autant que de besoin |  |
| Prestations de service (formation, conseil, expertise…). |  € | Etat |  € |   |
| A détailler autant que de besoin |  |
| Frais de mission. |  € | Région Grand Est |  € |   |
| A détailler autant que de besoin |  |
| Frais de séjour. |  € | Commune ou groupement |  € |   |
| A détailler autant que de besoin |  |
| Frais médicaux, passeport et visa. |  € | Soutiens privés |  € |   |
| A détailler autant que de besoin |  |
| Frais de communication et de restitution. |  € | Autres (agences de l'eau…..) |  € |   |
| A détailler autant que de besoin |  |
| Frais administratifs, de structure et de gestion et charges salariales (10% maximum du total |  € |  |  € |   |
| A détailler autant que de besoin |  |
| **Total** |   **€** | **Total** |   **€** |  |
| Subvention demandée au Département | Montant :   **€**Taux de financement :  **%** |
| N’inscrivez ici que les dépenses et recettes directes pour l’organisme porteur de la demande. Ne sont pas éligibles les dépenses de fonctionnement et les « contributions volontaires » telles que bénévolat, mises à disposition gratuites de personnes et de biens, etc., y compris par les partenaires.Le budget doit être équilibré en dépenses et en recettes, même si certaines recettes ne sont pas encore acquises. Pour l’état des recettes : A solliciter = **S** ; Demandé = **D** ; Acquis = **A**.Vous pouvez vérifier les plafonds d’aide départementale et les dépenses éligibles dans le règlement de l’appel à projet. |
| Si votre organisme ne réalise pas directement dépenses (travaux dans la zone d’intervention, etc.) mais transfère une partie des fond à un organisme de la zone d’intervention chargé de les réaliser, précisez le nom de cet organisme intermédiaire, le montant et le type des dépenses qu’il réalisera. |
|  |
| * + **Coût total**
 |
| Coût total du projet |   **€** |
| Indiquez ici le coût total du projet, incluant les dépenses inéligibles non indiquées dans la colonne 5.1 (bénévolat, mises à disposition, coûts incombant aux organismes partenaires, etc.). |

**Partie 2 : Demande de financement complémentaire au titre des « Congés de Coopération Solidaires (CCS) »**

|  |
| --- |
| * + **Le Projet de mission**
 |

Intitulé de la mission :

|  |
| --- |
| * + **Période de réalisation de la mission**
 |
| Date de début : Date de fin :  |

|  |
| --- |
| * + **Description de la mission**
 |
| Itinéraire proposé (décrire les modalités de déplacement jusqu’au lieu de mission ainsi qu’un court descriptif du programme prévisionnel de la mission) : |
| Conditions de transport et d’hébergement proposées sur place (décrire de façon exhaustive les conditions d’hébergement) : |
| Mode de restauration proposée (décrire les conditions de restauration sur place) :  |
| Recommandations en matière sanitaire et vaccinale (décrire les règles d’hygiène, obligations vaccinales et conseils sanitaires éventuels) : |
| L’association certifie avoir mené à bien 2 précédentes missions dans la même zone géographique [ ] Mois/années de réalisation de ces 2 missions : |
| Composition indicative de la délégation accompagnant l’agent.e  :  |

|  |
| --- |
| * + **Profil d’agent.e recherché.e**
 |

Nombre d’agents recherchés (2 maximum/mission) :

|  |
| --- |
| Compétences personnelles/techniques recherchées (décrire quels sont les besoins de l’association en matière d’apport technique/humain) : |
| Autres expériences, savoir-faire, savoir-être et connaissances attendues :  |
| Nombre de jours de mobilisation sollicités/agent (temps de déplacement et mission) :  |
| Détailler la nature et l’objet des documents à fournir pour faire acte de volontariat (CV, lettre d’intention etc.) : |
| Modalités de désignation de l’agent (ou des agents) volontaire-s (décrire la procédure de désignation par l’association) :  |
|

|  |
| --- |
| Date limite prévisionnelle de dépôt de candidature pour l’agent/les agents (préciser une date limite pour l’envoi des candidatures par les agents volontaires) : |
| Date prévisionnelle de sélection définitive du ou des agents volontaires (préciser une date limite pour la sélection définitive du ou des agents volontaires) : |

 |
| Contact de l’association pour prise d’information et envoi du dossier de motivation de l’agent :  |

|  |
| --- |
| * **Budget prévisionnel de la mission (dépenses par agent)**
 |
| * + **Dépenses éligibles**
 | * + **Recettes**
 |
| **Type** | **Montant** | **Origine** | **Montant** | **Etat** |
| Frais de déplacement pour se rendre sur le territoire d’intervention (plafonné à hauteur de 2500€ TTC/agent) |  € | Au titre des Congés de Coopération Solidaires (CCS)  |  € |  |
| A détailler autant que de besoin |  |
| Frais de déplacement sur place  |  € |  |   |    |
| A détailler autant que de besoin |  |
| Frais d’hébergement & de restauration |  € |  |    |    |
| A détailler autant que de besoin |  |
| Dépenses de communication internet (prise en charge forfaitaire à hauteur de 30€ TTC)  | 30 € |  |   |    |
| A détailler autant que de besoin |  |
| Traitement contre le paludisme (si nécessaire)  |  € |  |    |    |
| A détailler autant que de besoin |  |
| TOTAL  |  € |  |    |    |
|  |  |
| Subvention demandée au Département (par agent) |  € |  |    |    |
|  |  |
|  |  € | **Total** |    **€** |   |
|  |  |
|  |   | **Total de la subvention demandée (reporter ce montant global dans le budget de la partie 1)** |   **€** |  |

|  |
| --- |
| * **Documents à joindre pour les deux demandes de subventions**
 |
|[ ]  Courrier adressé à la Présidente du Département de Meurthe-et-Moselle précisant l’objet de la demande et le montant de la subvention sollicitée. |
|[ ]  Délibération de l’organe dirigeant approuvant le projet. |
|[ ]  Pièces justifiant de l’implication de l’organisme partenaire pour l’identification de la demande locale, la définition du projet et sa mise en œuvre (accords, convention, etc.). |
|[ ]  Devis correspondant aux postes de dépenses exposés (comprenant également les dépenses éligibles au titre du Congé de Coopération Solidaire)  |
|[ ]  Relevé d’identité bancaire libellé au nom de la structure |
| Pour les projets d’investissement (construction d’école, travaux importants de réhabilitation d’infrastructures, etc.) : |
|[ ]  Titre de propriété, titre foncier, autorisation de construire. |
|[ ]  Plan et photos |
|[ ]  Engagement de l’Etat à fournir le personnel et les équipements nécessaires (pour les établissements publics)  |
|[ ]  Avis et autorisation des autorités compétentes. |
| Pour les associations uniquement : |
|[ ]  Statuts à jour. |
|[ ]  Copie du récépissé de déclaration en préfecture. |
|[ ]  Composition de l’organe dirigeant de la structure (CA, bureau, etc.). |
|[ ]  Rapport d’activité de l’exercice précédent certifié et approuvé par l’assemblée générale. |
|[ ]  Rapport financier de l’exercice précédent certifié et approuvé par l’assemblée générale ou le commissaire aux comptes (le cas échéant, tout justificatif de dépenses). |
|[ ]  Budget primitif de l’exercice en cours |
|[ ]  Attestation d’assurance multirisque et assistance/rapatriement  |
|[ ]  Copie du PV de la dernière assemblée générale. |
|  |  |

|  |
| --- |
| AttestationsLe droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.Je soussigné(e), (nom et prénom) ..............................................................................…………………..............................................................représentant(e) légal(e) de l'associationSi le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci1déclare :* que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) 2;
* que l’association souscrit au contrat d’engagement républicain annexé au décret pris pour l’application de l’article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
* exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
* que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
* que l’association a perçu un montant total et cumulé d’aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l’exercice en cours) 3

[ ]  inférieur ou égal à 500 000 €[ ]  supérieur à 500 000 €Fait le ………………………….à ……………………………………..Signature1- "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."2- Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.3- Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d’intérêt économique général et au Réglement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis. |

|  |
| --- |
| Je, soussigné(e) NOM Prénom du représentant légal, Fonction de Organisme, certifie sur l’honneur l’exactitude des informations communiquées.Je m’engage, en cas d’attribution d’un financement départemental, à réaliser ce projet conformément aux modalités (objet, échéance, budget, etc.) présentées dans ce dossier.Date et signature :  |